

## Annexe III

### Précisions lexicales : notions de base et concepts clés liés à la norme

#### Action communautaire

La politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée [L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec](#) (2001), ne propose pas de définition stricte de l'action communautaire; elle fait toutefois ressortir, de manière transversale, les principales caractéristiques qui sont associées généralement à cette forme d'action. Le cadre de référence en action communautaire fournit une définition à partir de ces caractéristiques. Il est précisé que cette définition doit être perçue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire comme le reflet de la perspective avancée dans la politique gouvernementale et considérée comme non exhaustive :

L'action communautaire est une action collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et s'incarne dans des organismes qui visent l'amélioration du tissu social et des conditions de vie, ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs. Ces organismes apportent une réponse à des besoins exprimés par des citoyennes ou des citoyens qui vivent une situation problématique semblable ou qui partagent un objectif de mieux-être commun. L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération.

Référence : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, [Cadre de référence en action communautaire](#), deuxième partie, [PDF en ligne], 2004.

#### Artistes, travailleuses et travailleurs culturels professionnels

##### - Artiste

Un ou une artiste est une personne qui pratique un art à son propre compte et offre professionnellement ses services ou ses œuvres, moyennant rémunération ou autre contrepartie monétaire, à titre de créateur, de créatrice ou d'interprète dans un des domaines suivants : les arts de la scène (y compris le théâtre, le théâtre lyrique, la musique, la danse, le cirque et les variétés), le multimédia, l'expérience numérique, le film, le disque et les autres modes d'enregistrement du son, les arts visuels, les métiers d'art et la littérature.

Référence : *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*, entrée en vigueur le 3 juin 2022.

- **Travailleuse ou travailleur culturel professionnel (travailleuse ou travailleur d'une profession de la culture)**

Une travailleuse ou un travailleur culturel professionnel est une personne exerçant une profession de la culture et des communications, quelle que soit l'industrie qui l'emploie; soit une personne qui exerce une profession de la culture et des communications et qui travaille dans une industrie de la culture et des communications ou qui travaille dans une autre industrie.

L'expression « travailleurs ou travailleuses des professions culturelles » fait référence aux personnes qui exercent l'une ou l'autre des 37 professions culturelles retenues par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec.

Référence : Marik Danvoye, « [Les professions de la culture et des communications au Québec en 2016](#) », *Optique culture*, n° 63, 2018.

De plus, dans le programme Aide au fonctionnement pour les organismes culturels d'action communautaire, les médiatrices et médiateurs culturels, les art-thérapeutes et les musicothérapeutes ayant une formation spécialisée ou une expertise reconnue dans ces domaines sont considérés comme des travailleuses et travailleurs culturels professionnels.

## **Autochtones**

Les 11 nations autochtones sur le territoire québécois reconnues par l'Assemblée nationale sont les suivantes : Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons-Wendats, Inuits, Innus, Malécites, Micmacs, Mohawks et Naskapis. Elles représentent environ 1 % de la population du Québec et sont réparties dans 55 communautés autochtones.

Référence : Gouvernement du Québec, [Populations autochtones du Québec](#), [En ligne] (Consulté le 28 juin 2022).

## **Développement durable : définitions, objectifs et enjeux sociaux**

Au Québec, le développement durable s'entend d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Concourir à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, améliorer l'accès au savoir, réduire la littératie, favoriser l'équité intergénérationnelle, améliorer les conditions de vie des communautés, permettre à la société de s'enrichir au contact de cultures diversifiées, renforcer la vitalité et le dynamisme des territoires, sont parmi les nombreux défis sociaux auxquels les organismes peuvent répondre pour contribuer au développement durable de la société. Ces défis sont liés principalement, mais pas exclusivement, à la recherche d'équité, elle-même liée à la dimension sociale du développement durable et aux principes de santé et qualité de vie, d'équité et solidarité sociale et de participation et engagement.

Pour des précisions sur la définition et les objectifs du développement durable, voir la section [À propos du développement durable](#) et [Les principes du développement durable](#) sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et l'[Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable](#).

Les organismes culturels en action communautaire, de par leur constitution ou leur mission, répondent à divers défis sociaux. Ils sont des acteurs importants de la société en matière de développement durable en lien avec la dimension sociale du développement durable et les principes de santé et qualité de vie, d'équité et solidarité sociale ou de participation et engagement. C'est pourquoi les bonnes pratiques en matière de gestion écoresponsable sont ciblées pour améliorer la contribution de ces organismes au développement durable.

### - Apport de l'organisme au développement durable

Une démarche de développement durable structurée repose, notamment, sur les éléments suivants :

- une vision à long terme et un engagement de la part des personnes dirigeantes de l'organisation;
- une évaluation de la performance écoresponsable de l'organisation pour établir les priorités d'intervention;
- l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices en matière de gestion écoresponsable pour l'organisation;
- la mise en place de mécanismes de suivi et de mesures du progrès en matière de gestion écoresponsable pour l'organisation.

### - Écoresponsabilité

L'écoresponsabilité fait référence à un ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques. Globalement, l'écoresponsabilité repose sur l'intégration de la hiérarchie des 3RV-E (réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser, éliminer) et de la notion de cycle de vie des produits et services. Cette dernière notion implique la prise en compte des retombées environnementales, économiques et sociales encourues à chaque étape de la vie d'un produit ou d'un service.

Référence : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, [Écoresponsabilité](#), [En ligne] (Consulté le 28 juin 2022).

### Exclusion, obstacles à la participation culturelle et sociale et inclusion

De nombreux facteurs peuvent créer des obstacles menant à une situation d'exclusion des activités courantes de la société, dont fait partie la vie culturelle. Ces obstacles sont souvent liés à des facteurs d'ordre sanitaire, social, économique, environnemental, ethnoculturel ou identitaire, notamment, à une problématique sociale ou de santé, à une situation de handicap, aux conditions de vie, au milieu de vie, au territoire, à la marginalisation découlant de l'appartenance à une minorité. « L'exclusion sociale est un concept très large englobant une multitude de situations et de réalités. Elle se traduit non seulement par un manque de moyens matériels, mais également

par une incapacité à prendre part à la société aux points de vue social, économique, politique et culturel. » Il n'existe pas de consensus sur la définition de l'exclusion sociale; le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale propose cette définition du concept : « L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société. Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. »

Référence : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, [\*L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent : vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté\*](#), [PDF en ligne], 2014, p. 18.

- **Quelques obstacles découlant de :**

- **l'état de santé** : liés à une problématique sociale ou de santé, telles la maladie chronique, la toxicomanie ou la dépendance, l'itinérance, etc., ou à une situation de handicap liée à des limitations motrices, de la parole ou du langage, visuelles, auditives ou intellectuelles;
- **facteurs socioéconomiques** : liés aux conditions de vie, telles que le niveau de vie, le mode de vie, le niveau d'éducation, la littératie (linguistique, numérique ou autre, etc.);
- **facteurs environnementaux** : liés aux caractéristiques du milieu de vie (CHSLD, résidences pour aînés, centre de réadaptation, etc.) ou au territoire (région éloignée ou dévitalisée, quartier défavorisé, etc.);
- **facteurs ethnoculturels ou identitaires** : liés au phénomène de marginalisation, basée notamment sur des préjugés ou des idées reçues envers certains individus, groupes ou communautés en raison de leur appartenance à une communauté culturelle, à une minorité visible ou à une identité de genre.

- **Inclusion sociale**

L'inclusion sociale se définit d'abord comme un principe, celui du respect de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances pour tous les membres d'une même communauté. Elle recouvre également un ensemble d'actions politiques, institutionnelles et communautaires visant à réduire les obstacles professionnels, sociaux et culturels qui engendrent l'exclusion. Les stratégies d'inclusion sociale ont pour objectif de permettre à chacun d'avoir accès aux ressources et aux services nécessaires afin d'avoir des conditions de vie dignes, de contribuer à l'établissement ou au rétablissement d'un sentiment d'appartenance, de valorisation et d'acceptation dans la communauté, d'encourager une participation sociale active et le développement de relations sociales

avec d'autres membres de cette communauté. De plus en plus d'organismes intègrent des stratégies de médiation culturelle comme vecteurs de cette volonté d'inclusion.

Référence : Marie-Blanche Fourcade, [Lexique : la médiation culturelle et ses mots clés](#), [PDF en ligne], 2014.

#### - Inclusion culturelle

L'inclusion culturelle vise l'accès à la culture du plus grand nombre, incluant ceux qui expérimentent des obstacles à la participation ou une discrimination sociale. Elle vise ainsi une participation élargie à la vie culturelle et les mesures et pratiques inclusives du secteur culturel visent les groupes qui ont des besoins particuliers.

#### Pratiques inclusives

Les pratiques inclusives désignent des pratiques basées sur des approches visant à faire vivre la culture hors les murs ou différemment à l'intérieur des murs, adaptées aux besoins des personnes, des groupes, des communautés ou des milieux de vie auxquels elles s'adressent. Ces approches chapeautent un vaste ensemble de pratiques, allant d'activités de loisir culturel adaptées, à de l'art-thérapie ou à diverses formes de médiations culturelles visant à joindre des personnes ou des groupes de la population non joints habituellement via des activités culturelles grand public, jusqu'à l'art participatif ou communautaire (incluant l'art social, l'art engagé et l'art citoyen) pour se rapprocher des communautés et des milieux de vie. Ces pratiques créent de nouveaux espaces citoyens où faire vivre la culture ou deviennent des outils d'intervention à caractère pédagogique (exemples : sensibilisation, prévention, apprentissage de compétences citoyennes, accès au savoir, etc.), social (exemples : approche d'autonomisation, amélioration de la qualité de vie, création de liens sociaux ou réseaux de solidarité, etc.) ou visant la santé et le bien-être (exemples : humanisation des milieux de soins, contribution au rétablissement des personnes, etc.).

#### - Art communautaire

L'art communautaire est une démarche de création artistique collective qui implique un ou une ou plusieurs artistes professionnels ainsi que des participants et participantes, membres d'une communauté (territoriale, sociale ou d'intérêt). La création, dont le processus est aussi important que le résultat, est utilisée comme un outil qui favorise la prise de parole des participants et participantes et qui permet de révéler leurs expériences de vie et leurs préoccupations; ceci, dans une perspective de transformation sociale ou, tout du moins, de contribution à un mieux-être.

Référence : Marie-Blanche Fourcade, [Lexique : la médiation culturelle et ses mots clés](#), [PDF en ligne], 2014.

#### - Art-thérapie

L'art-thérapie se définit comme une démarche d'accompagnement thérapeutique qui utilise les matériaux artistiques, le processus créatif, l'image et le dialogue, et vise l'expression de soi, la

conscience de soi ou le changement de la personne. L'art-thérapie s'adresse à des personnes de tous âges présentant divers besoins ou problèmes (exemples : connaissance ou estime de soi, stress, anxiété, dépendances, dépression, deuil, difficultés émotionnelles ou relationnelles, isolement, etc.). L'art-thérapie peut se faire de façon individuelle, en dyade ou en groupe, et dans des contextes variés qui privilégient l'intégrité de la personne. Il peut être pratiqué en contexte de soins, mais aussi dans des organismes communautaires et culturels.

Référence : [Association des art-thérapeutes du Québec](#) (Consulté le 8 juin 2022).

#### - Médiation culturelle

« À la jonction du culturel et du social, la médiation culturelle déploie des stratégies d'intervention – activités et projets – qui favorisent dans le cadre d'institutions artistiques et patrimoniales, de services municipaux ou de groupes communautaires, la rencontre des publics avec une diversité d'expériences. Entre démocratisation et démocratie culturelles, la médiation culturelle combine plusieurs objectifs : donner accès et rendre accessible la culture aux publics les plus larges, valoriser la diversité des expressions et des formes de création, encourager la participation citoyenne, favoriser la construction de liens au sein des collectivités, contribuer à l'épanouissement personnel des individus et au développement d'un sens communautaire ».

Référence : Marie-Blanche Fourcade, [Lexique : la médiation culturelle et ses mots clés](#), [PDF en ligne], 2014.

### Minorités

#### - Minorité audible

Il s'agit d'une minorité constituée de personnes identifiables par une façon particulière de s'exprimer, un accent perceptible à l'oreille.

#### - Minorité ethnoculturelle

Ce sont des personnes qui font partie d'un groupe social minoritaire, d'un point de vue démographique, et qui partagent des traits collectifs, entre autres culturels, linguistiques, sociaux ou religieux. Les personnes de minorités ethnoculturelles peuvent être des personnes immigrantes ou nées au Québec.

#### - Minorité racisée

Une minorité racisée consiste en un regroupement de personnes cibles du racisme et de la racisation, c'est-à-dire l'attribution d'une signification raciale, biologique, à des différences culturelles. De fait, aucune population humaine n'est homogène sur le plan biologique, les différences à l'intérieur de populations données étant même plus grandes que celles qui existent entre les diverses populations. C'est pourquoi les scientifiques disent que l'espèce humaine présente une unité biologique profonde. Parce que des personnes sont catégorisées socialement sur la base de leur couleur ou de leur type physique et qu'elles s'y identifient souvent, les sociologues parlent plutôt des « personnes racisées » et de « minorités racisées ».

## - Minorité visible

Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (L.C., 1995, ch. 44), « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des Chinois, des Sud-Asiatiques, des Noirs, des Philippins, des Latino-Américains, des Asiatiques du Sud-Est, des Arabes, des Asiatiques occidentaux, des Coréens et des Japonais. Il est préférable de n'utiliser l'expression de minorité visible que dans les statistiques où cette catégorie est utilisée, par exemple dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi. L'expression « minorité racisée » est à privilégier.

Référence : Gouvernement du Québec, [\*Ensemble, nous sommes le Québec : politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : glossaire\*](#), 2015.

## - Minorités sexuelles et identité de genre

L'expression « minorités sexuelles » inclut les lesbiennes, les gais ainsi que les personnes bisexuelles et trans. Le terme « trans » est un terme parapluie pour désigner de façon neutre les personnes transsexuelles et transgenres.

L'identité de genre réfère à l'expérience intime et personnelle du genre que vit une personne, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance. Une personne peut ainsi s'identifier comme homme, femme ou encore se situer entre ces 2 pôles, et ce, indépendamment de son sexe biologique.

Référence : Ministère de la Justice, [\*Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022\*](#), [PDF en ligne].

## Situation de handicap

Selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), une personne handicapée est : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Cette définition s'applique à tout individu, femme ou homme, ayant une déficience. Il peut s'agir d'un ou une enfant, d'un ou une adulte ou d'une personne aînée. En ce qui a trait à l'incapacité, elle peut être motrice, intellectuelle, de la parole ou du langage, visuelle, auditive ou associée à d'autres sens. Elle peut être liée à des fonctions organiques, ou encore, à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale. Notons que cette définition permet l'inclusion des personnes ayant des incapacités significatives épisodiques ou cycliques.

Référence : [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (RLRQ, chapitre E-20.1).

### **Société affiliée ou société apparentée**

Selon l'Office québécois de la langue française, une société affiliée, ou société apparentée, est une société « en lien avec une autre par l'intermédiaire d'une participation de l'une dans l'autre. »

De plus, « [l]es raisons de l'affiliation entre deux sociétés peuvent différer en fonction des pays ou des lois applicables : une société affiliée peut en contrôler partiellement une autre, être contrôlée en partie, exercer une influence notable sur une autre société ou en subir une d'une autre société par l'intermédiaire des droits de vote des actionnaires ou des associés. Plusieurs sociétés affiliées forment un groupe. »

Référence : Office québécois de la langue française, *Le Grand Dictionnaire terminologique*, fiche de la [Société affiliée](#). (Consulté le 4 juillet 2022).